

l'Europe
s'engage
dans
le bassin de la Loire
avec le **FEDER**

**Plate-forme Recherche/Données/Information
du plan Loire grandeur nature 2007-2013**

Appel à projets de recherche

**« Continuité écologique des cours d'eau et
services rendus par les écosystèmes,
en relation avec les vulnérabilités significatives
que connaît le bassin de la Loire et ses affluents »**

**PLAN
LOIRE
GRANDEUR NATURE**



SOMMAIRE

1.	Contexte de l'appel à projets.....	3
1.1.	Inscription dans le plan Loire grandeur nature 2007-2013	3
1.2.	Enjeux sur le bassin de la Loire	3
2.	Champ de l'appel à projets.....	4
	Spécificités de l'appel à projets 2011	4
3.	Modalités pratiques de l'appel à projets	5
3.1.	Calendrier prévisionnel	5
3.2.	Dépôt des dossiers	5
3.3.	Critères de sélection des projets.....	6
3.4.	Composition des dossiers	6
3.5.	Financements	7
3.6.	Coordination	7
4.	Annexes.....	8
4.1.	Engagement concernant la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation	8

1. Contexte de l'appel à projets

1.1. Inscription dans le plan Loire grandeur nature 2007-2013

Le [plan Loire grandeur nature](#) est un plan global d'aménagement de la Loire, lancé en 1994, conciliant la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

Les partenaires de l'actuel plan Loire grandeur nature se sont accordés sur la nécessité "d'une part d'adosser aux résultats de la recherche les actions d'aménagement, de développement et de gestion du bassin fluvial, et d'autre part d'améliorer la capacité collective des acteurs aux enjeux actuels et futurs". Ils ont identifié, parmi les priorités pour la période 2007-2013, le "développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du bassin de la Loire". Cette priorité est plus particulièrement portée par la [plate-forme Recherche/Données/Information](#) (RDI), animée par l'[Etablissement public Loire](#).

S'inscrivant dans le plan Loire grandeur nature 2007-2013, cet appel à projets de recherche est conduit en lien étroit avec les [réunions de travail de la plate-forme RDI](#) et bénéficie de l'expertise du [Conseil scientifique du plan Loire](#), installé en 2007.

A titre d'information, concernant les interventions en cours et projets soutenus au titre du volet Recherche/Données/Information, on pourra se reporter aux [pages correspondantes du site internet du plan Loire](#).

1.2. Enjeux sur le bassin de la Loire

Les [documents de référence du plan Loire](#) (Document cadre stratégique, contrat de projet interrégional Loire et programme opérationnel plurirégional Loire) identifient les vulnérabilités du bassin de la Loire mises en avant dans le cadre du plan Loire 2007-2013 :

Le bassin de la Loire connaît une vulnérabilité significative, qui, si elle n'est pas prise en compte, peut constituer une menace pour l'attractivité de ce territoire :

- vulnérabilité aux **inondations** pouvant avoir des conséquences majeures sur la vie humaine, sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs, sur la compétitivité économique des territoires et leur attractivité ;
- vulnérabilité à la **sécheresse** pouvant pénaliser les activités humaines, l'alimentation en eau potable, le développement des territoires, les espaces et espèces patrimoniales ;
- vulnérabilité des **espaces et espèces patrimoniales** compte tenu des atteintes et des menaces qui pèsent sur eux ;
- vulnérabilité des **continuités fonctionnelles** et des **interactions entre les territoires amont et la Loire estuarienne**.

Le principal enjeu pour la période 2007-2013 sera par conséquent la réduction de ces vulnérabilités dans un objectif de développement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires.¹

¹ [Programme opérationnel plurirégional Loire](#)

2. Champ de l'appel à projets

Au titre du renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires, le Programme opérationnel plurirégional Loire envisage à la fois des démarches « ascendantes » de coopération renforcée, à l'initiative des acteurs plus particulièrement impliqués, mais également, autant que de besoin, le lancement d'appels à projets de recherche via des approches plus « descendantes » associant tout particulièrement organismes de recherche et gestionnaires.

Quatre appels à projets de recherche ont déjà été lancés depuis 2007 :

Année	Thème
2010	« Prise en compte des risques d'inondation et développement de la compétitivité et de l'attractivité du bassin de la Loire »
2009	« Sciences Humaines et Sociales » (intégrant notamment le volet patrimoine)
2008	Connaissance des vulnérabilités des activités humaines et des milieux du bassin de la Loire par rapport aux effets du changement climatique sur les régimes d'inondation et de sécheresse
2007	Appel à projets de recherche en lien avec la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

Spécificités de l'appel à projets 2011

Dans le prolongement des 4 appels à projets de recherche lancés depuis 2007, le présent appel à projets comporte plusieurs spécificités. Elles peuvent être déclinées de la manière suivante :

- **entrée territoriale** : l'appel à projets concerne le bassin de la Loire et ses affluents, et s'inscrit dans le cadre d'une programmation interrégionale ; les propositions de recherche pour lesquelles une dimension de bassin ou interrégionale est la plus pertinente seront donc soutenues en priorité.
- **entrée opérationnelle** : l'appel à projets comporte une focalisation sur les préoccupations opérationnelles des gestionnaires du bassin de la Loire, et plus largement des acteurs de la décision publique ; l'intérêt des gestionnaires pour le projet devra être établi, et la durée de réalisation des projets retenus ne devra pas excéder 18 mois
- **entrée thématique** : « Continuité écologique des cours d'eau et services rendus par les écosystèmes, en relation avec les vulnérabilités significatives que connaît le bassin de la Loire et ses affluents ».

Les projets de recherche proposés devront donc être construits en respectant ces trois entrées (territoriale, opérationnelle et thématique) et s'inscrire de manière évidente dans la perspective de la mise en place de mesures concrètes applicables à court terme par les gestionnaires ligériens.

3. Modalités pratiques de l'appel à projets

Cet appel à projets fera l'objet d'une large diffusion. Il sera notamment [mis en ligne sur le plateau collaboratif d'échange du plan Loire grandeur nature \(www.plan-loire.fr\)](#).

L'information pourra être relayée par les partenaires du plan Loire grandeur nature, les collectivités du bassin de la Loire et différents sites spécialisés.

Pour tout renseignement, contacter l'Etablissement public Loire, direction du développement et des relations extérieures :

Tel. 02 38 64 47 70 ;
Fax. 02 38 64 35 35,
Email : ddre@eptb-loire.fr

3.1. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à projets	2 août 2011
Date limite de dépôt des dossiers	17 octobre 2011
Présélection des projets et transmission pour avis au Conseil scientifique du plan Loire	28 octobre 2011
Sélection des projets et recueil des avis et décisions des cofinanceurs	novembre-décembre 2011
Comité de gestion/programmation du plan Loire	février 2012
Démarrage des projets sélectionnés	février 2012
Fin et restitution des projets	été 2013

3.2. Dépôt des dossiers

Les dossiers devront être déposés auprès de l'EP Loire (un exemplaire « papier » et une version électronique) avant le lundi 17 octobre 2011, à 17h00.

Etablissement public Loire (DDRE)
3, avenue Claude Guillemin - BP 6125
45061 Orléans Cedex 2
Email : ddre@eptb-loire.fr

Après examen des dossiers par les services de l'EP Loire et des partenaires plus particulièrement concernés, les projets présélectionnés seront soumis pour avis au **Conseil scientifique du plan Loire**.

3.3. Critères de sélection des projets

- Dans une première phase :
 - respect de la date de fin de soumission des dossiers ;
 - adéquation du projet avec le contexte, les enjeux et les objectifs de l'appel à projets ;
 - respect des spécificités de l'appel à projets, à savoir les 3 entrées territoriale, opérationnelle et thématique ;
 - implication ou association clairement établie de gestionnaires du bassin fluvial ;
 - exploitabilité des résultats : outils, données, traduction en vue d'actions concrètes, compréhension par des non spécialistes ;
 - qualité des éléments de restitution proposés, perspectives de valorisation du projet et communication ²;
- Dans une seconde phase :
 - qualifications et références du responsable de projet et de son équipe.
 - réalisme du budget prévisionnel et du calendrier de réalisation ;
 - exploitation des synergies avec d'autres bassins fluviaux
 - caractère innovant du projet, valeur ajoutée pour la recherche nationale et européenne ;

De plus, dans le cadre du présent appel à projets de recherche, sont encouragés :

- l'exploitation systématique des résultats de travaux et projets européens ;
- la prise en compte des interfaces avec d'autres programmes de recherche en cours.

3.4. Composition des dossiers

Les porteurs de projets renseigneront le [dossier type de demande de subvention du plan Loire](#)³ (en particulier les fiches 1 à 5, 11 et 13).

Une attention particulière sera portée :

- à la présentation détaillée et argumentée du projet (s'appuyant autant que de besoin sur une notice explicative et toute autre pièce utile) ;
- au calendrier de réalisation : la durée de réalisation des projets retenus ne devra pas excéder 18 mois, les projets devront pouvoir démarrer en février 2012 au plus tard ;
- à la présentation détaillée de l'équipe et son organisation : responsable, intervenants, compétences, références... ;

² **Restitution des résultats** et connaissances issues des travaux réalisés :

Dans le but d'en favoriser l'appropriation et l'utilisation à des fins opérationnelles, il est demandé aux porteurs de projets de transmettre en fin de projet, avec le rapport final, une note de présentation synthétique (3 à 4 pages pour une thèse) à destination des gestionnaires. Une présentation au Conseil scientifique du plan Loire des travaux terminés sera également demandée aux porteurs de projets

Publications et diffusion des résultats :

Les différents rapports et livrables systématiquement remis en fin de projets, les publications, communications, posters peuvent aussi être mis en ligne (ou en lien) et diffusés par l'intermédiaire du site www.plan-loire.fr, ainsi que toute autre information liée aux projets. Le site est à disposition comme vecteur de diffusion de l'information sur les projets.

³ Pour télécharger le dossier type de demande de subvention et le guide pour les porteurs de projets : <http://www.plan-loire.fr/fr/pratique/projets/index.html>

- au budget prévisionnel, ventilé par postes précis de dépenses et de recettes (fonctionnement, équipement le cas échéant), et appuyé par des devis chaque fois que cela est possible ;
- aux propositions relatives à l'évaluation du projet notamment en ce qui concerne les résultats attendus ;
- au descriptif de la promotion qui sera faite du projet (publications, articles dans des revues spécialisées ...).
- au renseignement de la fiche 11, notamment de la partie « Auto-évaluation du projet au regard de critères d'analyse » :
 - Complémentarité – *a minima*, compatibilité – avec d'autres programmes ou projets du domaine d'action, cohérence à l'échelle du bassin
 - Coïncidence avec les besoins des acteurs (décideurs, gestionnaires et autres utilisateurs des résultats de la recherche), le cas échéant avec leurs manifestations d'intérêt (courriers, attestation, cofinancements, ...)
 - Intégration d'éléments de coopération avec d'autres bassins fluviaux, en France ou en Europe
 - Contribution au renforcement de la visibilité européenne, voire internationale, de la recherche ligérienne

3.5. Financements

Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets pourront recevoir un financement au titre du plan Loire grandeur nature 2007-2013.

A titre indicatif, entre autres financements envisageables, un montant de 150 000 € a été prévu pour cet appel à projets sur le budget 2011 de l'EP Loire (délibération n°11-77 du Bureau de l'EP Loire du 1^{er} juin 2011). Bien entendu, des cofinancements d'autres partenaires peuvent être également sollicités.

Il est également prévu de mobiliser systématiquement, en complément, un cofinancement du FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel plurirégional Loire, à un taux maximum de 50%.

3.6. Coordination

Trois réunions d'une journée maximum seront organisées afin de coordonner les interventions, de mettre en relation les équipes et de favoriser les échanges sur les méthodes et les travaux respectifs.

Les équipes retenues s'engagent à participer à ces trois réunions.

- Une réunion de cadrage (lancement des travaux) ;
- Une réunion de suivi (point sur l'avancement des travaux à mi-parcours) ;
- Une réunion de restitution (mutualisation des résultats).

4. Annexes

4.1. Engagement concernant la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation

Conformément à l'article L 131-3 du Code de la propriété intellectuelle, les principes déclinés ci-dessous seront intégrés dans le conventionnement avec chaque porteur de projets retenu.

Les dispositions prévues n'emportent pas transfert de la propriété des données et productions qui reste celle des porteurs de projets. Elles organisent la cession des droits patrimoniaux attachés à ces éléments en vue de permettre leur réutilisation par les signataires du CPIER Loire (Etat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, EP Loire et Régions concernées), dénommés ci-après les bénéficiaires.

En vue de valoriser dans le long terme les réalisations issues du présent appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre du PO plurirégional Loire, les conditions de mise à disposition, de réutilisation et de diffusion des données et productions sont ainsi définies :

- les droits d'utilisation sont cédés aux bénéficiaires selon les modalités suivantes : droit de reproduction en autant d'exemplaires que nécessaire, par tous moyens, sur supports de toute nature connus actuellement ou non connus, droit d'utilisation, publication, représentation et diffusion par tous procédés actuels ou futurs ;
- les bénéficiaires disposent des droits cédés pour les durées légales fixées par le Code de la propriété intellectuelle ;
- la cession des droits d'utilisation sur les éléments mentionnés plus haut s'effectue, à l'égard de personnes morales de droit public concourant à l'accomplissement de mission d'intérêt général, à titre gratuit ;
- les porteurs de projets devront s'assurer qu'ils disposent de tous les droits permettant de prendre le présent engagement et déclarent que rien en conséquence ne s'oppose à la cession des droits au profit des bénéficiaires. Dans le cas contraire ils en supporteront l'entière responsabilité ;
- les bénéficiaires s'engagent à respecter les droits des porteurs de projets. Ils s'engagent à ne pas dénaturer les données et à les utiliser à bon escient. Ils s'engagent également à faire figurer le nom du (des) auteur(s).